



Révocation d'un compte courant

Par Sharlalili

Bonjour

Garder le compte en commun après un divorce pour payer le crédit immobilier qui est fini de payer en juillet 2024. Le banquier peut-il révoquer l'un des deux ex conjoint sur la demande de l'un des ex conjoint sans signature juste par courrier?

Par kang74

Bonjour

Nous ne savons pas sous quelles conditions a été ouvert le contrat .
Nous ne savons pas les opérations qui ont été faites suite à la rupture .

Par de là, il est impossible de vous donner une réponse fiable , alors que votre avocat, si tant est qu'il ait les documents, le pourrait , sauf qu'il n'y a aucune raison de garder un compte en commun après un divorce .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Interrogez votre avocat.

Après le divorce conserver un compte joint (Monsieur ou Madame) est un non-sens.

Soit on le ferme, soit on le transforme en compte indivis (Monsieur et Madame) dans lequel il faut les 2 signatures pour une opération.

Mais si le crédit est soldé, ce compte n'a plus d'objet, à part former une bombe à retardement avec le risque de découvert à votre insu.

Par Sharlalili

L'affaire est fini j'ai toujours le compte avec mon ex mari mais a l'époque mon banquier m'avait fait savoir que j'étais révoquée et que je ne pouvais pas recevoir de relevés bancaires sous prétexte que monsieur les recevait il a fait la révocation car il ne voulait pas que j'utilise le compte il m'ont laissé juste l'application en ligne que j'ai toujours mon ex a voulu me révoquer pour avoir l preuve qu'il n'y avait que lui qui payait les traites de la maison je pense

Par yapasdequoi

Votre exposé est bien obscur.

Ce compte est-il fermé ou non ?

Vous avez accès en ligne ? C'est anormal si vous n'êtes plus titulaire.

Le banquier vous a-t-il écrit que le compte joint était modifié et votre ex mari seul titulaire ?

Sinon vous n'avez donc aucune preuve d'avoir été désolidarisée et je maintiens que c'est une bombe à retardement.

Si vous ne voulez pas risquer d'être interdit bancaire, faites rapidement un courrier RAR à la banque pour résilier.

Par Sharlalili

Ce compte n'est pas fermé il ne mon jamais fait de courrier pour ma révocation et je continue à recevoir chaque mois un mail de la banque me disant que j'ai reçu un relevé de compte sur l'application en ligne

Par kang74

Tout ceci est assez incompréhensible ...

N'importe qui peut alimenter un compte en faisant un virement, en faisant un chèque: donc que ce compte soit transformé en compte personnel ne change absolument rien au fait de prouver participer au paiement du crédit, ou pas .

Par de là, je vous invite à suivre les conseils de Yapadequoi en écrivant à la banque pour régulariser cette situation , histoire de ne pas vous trouver solidaire de dettes , ou tout simplement pour respecter le fait que vous n'avez plus le droit d'avoir accès, d'avoir les relevés, d'un compte qui n'est plus à vous .